

# LEGENDE



Limite du secteur sauvegardé.



Immeuble ou partie d'immeuble protégé par la législation sur les Monuments Historiques.



Façade protégée par la législation sur les Monuments Historiques.



Élément protégé par la législation sur les Monuments Historiques.



Immeuble ou partie d'immeuble à conserver et à restaurer, dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits.



Immeuble ou partie d'immeuble appartenant à un tissu urbain cohérent à maintenir dont, soit l'amélioration peut être imposée, soit le remplacement peut être autorisé dans les conditions fixées par le règlement.



Immeuble non protégé soumis aux seules dispositions réglementaires écrites.



Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition pourra être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées.



Emprise imposée de construction.



Superposition des dispositions précédentes.



Limite imposée d'implantation de construction.



Espace soumis à prescriptions particulière.



Espace boisé classé à créer ou à conserver.



Arbre à abattre



Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert.



Modification, écrêtement.



Passage piétonnier à créer ou à conserver.